

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur de la sidérurgie en Belgique

2015/2019(BUD) - 02/03/2015 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport d'Andrej PLENKOVI (PPE, HR) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, à hauteur de **981.956 EUR** en crédits d'engagement et de paiement afin de venir en aide à la Belgique confrontée à des licenciements dans le secteur sidérurgique.

Les députés rappellent que l'Union a mis en place des instruments législatifs et budgétaires pour apporter une aide complémentaire aux travailleurs subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial ou licenciés en raison de la crise économique et financière mondiale, et pour les accompagner dans leurs efforts de réinsertion sur le marché du travail.

Demande de la Belgique : la Belgique a introduit la demande EGF/2013/007 BE/Hainaut steel en vue d'obtenir une contribution financière du FEM à la suite de 708 licenciements, au sein de 2 entreprises, consécutivement à la fermeture de l'entreprise *Duferco* et à des réductions de personnel dans l'entreprise *NLMK*, entreprises qui relèvent de la division 24 ("Fabrication de métaux de base") de la NACE 2 de La Louvière (Hainaut belge). Ces licenciements sont survenus durant la période de référence allant du 22 janvier au 22 octobre 2013 et sont liés à un recul de la part de marché de l'Union européenne dans le secteur de la production d'acier.

Les députés constatent que les conditions fixées à l'article 2, point b), du règlement FEM sont remplies. Par conséquent, la **Belgique a droit à une contribution du FEM**.

Les députés se félicitent de ce que les autorités belges, soucieuses d'apporter une aide rapide aux travailleurs, aient décidé de lancer la mise en œuvre des services personnalisés aux travailleurs affectés le 1^{er} juin 2013, sans attendre la décision, ni même la demande, d'octroi d'un soutien du FEM pour l'ensemble coordonné proposé.

Nature des licenciements : les députés observent que les licenciements à *Duferco* et *NLMK* devraient être préjudiciables à la région du Hainaut, un ancien bassin minier et sidérurgique, dans lequel l'emploi est fortement tributaire de l'industrie lourde traditionnelle et du secteur public et où, en 2012, le taux de chômage était de 17,7%, avec un pic de 39% chez les 18-25 ans. Les députés soulignent que la faiblesse du niveau de qualification des demandeurs d'emploi (51% d'entre eux n'ont pas terminé l'enseignement secondaire supérieur, contre 47% dans l'ensemble de la Wallonie) constitue un handicap supplémentaire dans leurs recherches d'emploi.

Un ensemble de services personnalisés : les députés constatent que l'ensemble coordonné de services personnalisés à cofinancer se compose des mesures destinées à la réintégration de 701 travailleurs licenciés sur le marché du travail (regroupées par catégorie): 1) aide individuelle à la recherche d'emploi, accompagnement et services généraux d'information, 2) formation et reconversion et 3) promotion de l'entrepreneuriat.

Les députés font en outre observer que, vu la situation économique de la région et le nombre de licenciements dans son secteur métallurgique, les travailleurs de *Duferco* et de *NLMK* désireux de trouver un nouvel emploi dans la région devront se reclasser dans d'autres activités et d'autres secteurs. Ils

constatent par ailleurs que les mesures proposées s'adressent également à un groupe de cadres dirigeants des entreprises concernées.

Ils rappellent enfin qu'il est essentiel d'améliorer l'employabilité de tous les travailleurs grâce à une formation adaptée et à la reconnaissance des aptitudes et des compétences acquises tout au long de leur carrière professionnelle, non sans rappeler que l'aide apportée par le FEM doit uniquement cofinancer des mesures actives sur le marché du travail qui débouchent sur des emplois durables à long terme.